

LES

Clochers

DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE



№ 11

Le COVID 19 a fait de 2020 une année compliquée pour beaucoup d'entre nous, particuliers et professionnels..

La collectivité propriétaire de nos commerces ne pouvait rester inactive auprès de ceux-ci, fragilisés par la mise en place de mesures sanitaires strictes au sein de leur activités.

C'est pourquoi le conseil de Villeneuve en Perseigne a voté à l'unanimité l'annulation des loyers dès la date du 16 mars pour une durée de 3 mois pour le restaurant Le Fresnayon et de 2 mois pour le multi-commerce CoggiMarket (l'activité de ce dernier étant moins impactée).

Nous pouvons espérer que cette situation sanitaire s'améliore pour le bien de tous et, bien-sûr, continuer à favoriser nos commerces de proximités.

septembre 2020

SOMMAIRE

Editorial	2
Votre Conseil municipal	2-3
Infos et travaux	4-5
Natura 2000	6-7
La Fresnaye s/Chédouet	8
Lignières	9
St Rigomer des Bois	10
Roullée -	10-11
Chassé	11
Montigny	12



EDITORIAL

André Trottet - Maire de Villeneuve en Perseigne

La démocratie a apporté une nouvelle équipe municipale composée d'hommes et de femmes représentant l'ensemble de notre territoire, dans un contexte très particulier lié à la pandémie.

Je vous remercie du fond du cœur pour ce résultat. Localement la crise sanitaire a été légère, mais a bouleversé notre vie quotidienne et cette dernière sera encore longtemps perturbée.

En quelques semaines, le rythme des réunions a été élevé afin de rattraper le retard qui a été accumulé. Les maires des communes déléguées vont prendre leurs marques petit à petit, avec le souci de maintenir cette proximité, si nécessaire, passant par une présence réaffirmée.

Les mois à venir et les prochaines années ne seront sans doute pas ceux que nous avons envisagés et espérés.

Si la situation sanitaire oblige à certaines limitations de nos comportements et le respect de certaines obligations, cela est parfaitement nécessaire : notre vie collective est fonction du comportement de chaque individu.

C'est dans d'autres domaines que des groupes de pression ou l'état nous proposent des jours sans soleil, où le maître mot devient : INTERDICTION.

A côté de cela, on confie à des personnes tirées au hasard la pertinence de notre réflexion sur la politique écologique à tenir : à quoi servent les représentants de notre parlement, avec en plus le recours fréquent aux ordonnances ? C'est une écologie punitive que l'on entrevoit plutôt qu'une écologie de terrain, pragmatique et humaniste.

La science doit nous apporter des réponses sur les conséquences qui relèvent de l'action de l'homme ou des cycles naturels historiques.

Sans cela très rapidement on va rendre l'homme responsable de la disparition des mammouths.

L'écologie doit notamment associer le monde agricole dans une démarche équilibrée afin de préserver une capacité de production et la présence humaine sur l'ensemble du territoire. Notre agriculture n'a sans doute jamais été autant en danger : les agriculteurs sont prêts à s'inscrire dans cette démarche.

En moins de dix ans, la commune de Villeneuve en Perseigne a vu disparaître la moitié de ses producteurs de lait, alors qu'elle a une prédisposition à l'élevage, de par la nature de ses terres, et ce depuis des siècles !

Nous avançons dans la banalisation du fait d'être mère ou père et certains souhaitent la suppression de la notion du « genre ».

La loi de bio éthique sur la Procréation Médicalement Assistée, votée en catimini en juillet 2020, ouvre la porte à l'arrivée programmée de la Gestation Pour Autrui, avec un développement de la procréation artificielle plus ou moins contrôlée : je m'interroge surtout sur la protection de la cellule familiale qui nous fait tant défaut aujourd'hui et quelle sera la place de l'enfant pour lequel rejaillira, inévitablement, la difficulté d'appartenir à une famille, à une société ?

Depuis quelques mois les mots « remboursement de la dette » doivent être proscrits et l'adage « qui rembourse ses dettes s'enrichit » n'a plus cours ; mieux, la notion de remboursement de la dette pourra ne plus être enseignée dans les études de sciences économiques.

Certains écologistes prônent la décroissance, ils seront servis au-delà de leur espérance : la crise économique et sociale qui arrive devant nous est largement sous-estimée par nos décideurs, elle sera catastrophique.

A continuer à mettre la poussière sous le tapis, le réveil sera douloureux

LES 6 COMMISSIONS DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

<p>Ressources Humaines, Affaires Sociales, Scolaires</p> <p>Xavier Monthulé Brigitte Allais Arnaud Bellido</p>	<p>Finances, Budget, Impôts</p> <p>André Trottet Pascale Patel Dominique Anfray</p>	<p>Travaux, Appels d'Offres</p> <p>Alain Violet Eric Fontaine Dominique Anfray</p>
<p>Urbanisme, Environnement</p> <p>Francis loison Cyril Adam Arnaud Bellido</p>	<p>Relation Public Communication MSA</p> <p>Martine Prodhomme Liliane Anfray Vanessa Mainguy</p>	<p>Sports, Animations, Culture, Musée</p> <p>Jean-Luc Lambert Christian Camus Vanessa Mainguy</p>

**Création d'un Conseil Consultatif dans chaque Commune Déléguée en lien avec les élus.
Les commissions sont ouvertes à l'ensemble des élus de Villeneuve en Perseigne**

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



André Trottet
Maire de Villeneuve en Perseigne
Maire délégué de La Fresnaye sur Chedouet

6 adjoints



Brigitte Allais
Adjointe
Chassé



Alain Violet
Adjoint
La Fresnaye



Valérie Vincent
Adjointe
St Rigomer des Bois



Cyril Adam
Adjoint
La Fresnaye



Martine Prodhomme
Adjointe
La Fresnaye



Eric Fontaine
Adjoint
Lignières la Carelle

**5
maires
délégués**



Patrice Favier
Maire délégué
Montigny



Pascal Jouvin
Maire délégué
Chassé



Jean Luc Lambert
Maire délégué
Lignières la Carelle



Francis Loison
Maire délégué
St Rigomer des Bois



Xavier Monthulé
Maire délégué
Roullée

**membres
du
conseil
municipal**



Dominique Anfray
Chassé



Liliane Anfray
La Fresnaye



Adeline Beunèche
Lignières



Arnaud Belido
La Fresnaye



Nadine Bisson
La Fresnaye



Christian Camus
St Rigomer



Annick Consonni
St Rigomer



Vanessa Gardenat
Roullée



Vanessa Mainguy
La Fresnaye



Pascale Patel
La Fresnaye
Représentant CUA



Prescilla Patout
Lignières

LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS

Le déploiement de la fibre a repris après la longue interruption due au covid 19, toutes les équipes sont maintenant à pied d'œuvre. L'élagage, l'installation des poteaux et le tirage de la fibre sont presque terminés. Le raccordement de chaque fibre afin que toutes les habitations aient la possibilité de se raccorder est en cours. Cette opération est particulièrement longue et délicate, chaque ligne doit être testée individuellement. La réception de travaux devrait être faite courant septembre par les équipes de Sarthe Numérique, puis un délai réglementaire de 3 mois est obligatoire avant la réunion de commercialisation.

C'est seulement après ce délai que l'on pourra choisir son fournisseur d'accès à la fibre (opérateurs nationaux ou locaux).

Cet opérateur se chargera de réaliser le raccordement individuel de la ligne principale de la fibre à votre maison suivant ses conditions.

La date de la réunion de commercialisation vous sera communiquée dès que Sarthe Numérique nous informera.

Vous pouvez avoir des informations complémentaires et suivre l'avancement du déploiement de la fibre sur le site internet : lafibrearrivechezvous.fr.



RAPPEL DES PERMANENCES

Assistante sociale

Rdv : 02 43 31 16 61

Mission locale

Rdv : 02 33 32 05 94

Relais Assist. maternelle

mardi 12h30-17h30

mercredi 9h-12h et 14h-17h30

jeudi 14h-19h

vendredi 13h45-17h30

Permanence téléphonique lundi : 9h/12h

Tél: 02 33 29 49 12

relais.assistantes@ville-alencon.fr

Adresse : Centre social de Courteille, rue Pierre et Marie Curie, 6100 Alencon

Infirmière - puéricultrice

1^e et 3^e mardi de 14h à 16h30

sur RdV au 02 43 31 16 61

CLIC

centre local d'information et de coordination du saosnois - 02 43 33 13 28
Clic.saosnois@sarthe.fr

Bibliothèque

mardi, de 16h à 19h

mercredi, de 10h à 12h et de 16h à 17h30

vendredi, de 16h à 18h

Tél: 02 43 34 51 94

bibliotheque@fresnayechedouet.fr

Conciliateur de justice

3^e jeudi du mois de 9h à 12h

sur rendez-vous auprès de la mairie.

OPAH

Aides pour l'amélioration de l'habitat

Cette opération permet aux particuliers qui desirent effectuer des travaux concernant leur logement de bénéficier d'aides financières.

Celle-ci arrive à son terme fin 2020.

Cette aide ne sera pas reconduite

Tél : 02 43 42 12 72

contact.sarthe@soliha.fr



Etang de Chedouet



Assemblée générale du 3 juillet 2020

La deuxième saison de pêche à l'étang est ouverte depuis le 21 mai. Vous pouvez en profiter jusqu'au 31 octobre de 7h à 19h. Des toilettes ont été aménagées par des bénévoles dans une partie du garage pour pêcheurs et promeneurs. Une journée de nettoyage autour de l'étang par des bénévoles est prévue le 5 novembre prochain.

LA BELLE ECHAPPEE Le musée du Vélo

Au vu de la crise sanitaire bilan mitigé pour juin et juillet. Bon mois d'août : au 20 août 388 visiteurs (même nombre que août 2019) et le mois n'est pas fini. Ouverture de la bibliothèque du musée offrant la possibilité aux visiteurs de consulter sur place des documents tels que journaux anciens ou revues cyclistes.

Le 9 août nous avons eu le plaisir d'accueillir Sam Huttrideau pour une journée dédicace de son livre «Une Grande Boucle au feutre noir».

Prochain événement : journées du patrimoine 19 et 20 septembre 2020.

ECOLE PUBLIQUE DU MASSIF DE PERSEIGNE

Nous arrivons au terme de la convention passée entre la commune de Ville-neuve en Perseigne et l'inspection académique qui était d'une durée de 3 ans, c'était la seule solution pour maintenir la quatrième classe.

En 2018, l'effectif était de 68 élèves. En 2019, il était de 74 élèves. Il est de 77 élèves à la rentrée 2020. C'est là un beau résultat qu'il faut confirmer pour les années à venir, l'objectif étant de dépasser les 80 élèves.

HORAIRES DE GARDERIE

matin : à partir de 7h30

soir : de 16h30 à 17h45

et de 17h45 à 18h30 à hauteur d'une participation de 0,50 cts d'euros le 1/4 d'heure

renseignements : 02 43 97 80 15

Maison Assistantes Maternelles



Le dossier va prendre du retard en raison du COVID 19. Le projet est basé sur une construction modulaire d'environ 165 m² d'intérieur qui accueillera 4 assistantes maternelles et 16 enfants.

Une étude de sol a été demandée, le projet de construction est bien avancé et la mission de maîtrise d'œuvre avec l'architecte sera arrêtée prochainement. Le montant du financement est d'environ 310 000 euros HT.

Une dotation d'équipement des territoires ruraux d'un montant de 62 000 euros a été attribuée le 20 juillet 2020 ainsi qu'une aide départementale de 500 euros par enfant soit 8 000 euros. Une bonification de 10% pourra être apportée avec des heures d'ouvertures atypiques.

Enfin, une demande de soutien à l'investissement Public (fonds d'états) sera déposée pour octobre 2020.

SARTHE HABITAT "LES POMMIERS"

Les 10 logements de Sarthe habitat ont accueilli leurs locataires.

A ce jour quatre maisons individuelles y sont construites et deux autres parcelles sont en cours d'acquisition. L'aménagement de la voirie interne a été réalisé par l'entreprise Triffault de Marolles-les-Braults. Des noms de rues ont été apposés (rue des Mésanges, Fauvettes, Alouettes, Rossignol...)

Des parcelles viabilisées sont toujours disponibles au tarif de 35 euros le m².

Renseignements à la mairie de Villeneuve en Perseigne.



Téléthon

Le tournoi de pétanque avec l'ASPTT aura lieu le **17 octobre prochain.**

Nous vous communiquerons début septembre le programme complet des manifestations que nous organisons.

Vous pouvez déjà réserver votre soirée du 5 décembre pour la traditionnelle soirée de clôture.

Espérons que le covid ou autre événement indésirable ne vienne pas gâcher la fête.

Banquets du 11 Novembre

En raison de la crise sanitaire les banquets du 11 novembre risquent d'être reportés.

les commémorations aux monuments aux morts peuvent être maintenues. Les informations vous seront communiquées ultérieurement en fonction de l'évolution du virus. Ceci est pour le bien de nous tous.

Merci pour votre compréhension.

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

LA FRESNAYE

ancienne gendarmerie



Suite à la fermeture de la gendarmerie en février 2019, la commune de Villeneuve en perseigne est restée très à l'écoute au devenir de ce bâtiment alors propriété du Conseil départemental.

Une commission s'est réunie au sein de ce conseil, il en résulte une offre intéressante (100 000 euros) proposée à la commune. Après quelques travaux de rafraîchissement (peintures intérieure et extérieure) six logements dont quatre T4 et deux T3 pourront être mis à la location. Un garage et une cave sont disponibles pour chaque logement. Toute personne intéressée peut prendre contact auprès de la mairie de Villeneuve en Perseigne.

CHASSÉ

aménagement du bourg

Après plusieurs mois de travail, où la réfection des canalisations d'eau potable, le remplacement du réseau des eaux pluviales ont été terminés, l'aménagement de notre bourg par la société Eurovia a pu reprendre la suite des travaux. Vers le 15 juillet, les travaux se sont enfin terminés.

Notre bourg a donc maintenant ses deux côtés de voirie refaits avec un revêtement permettant sur certains endroits le stationnement des véhicules et sur d'autres l'accès réservé aux piétons. Le parvis de notre église a également fait l'objet d'un revêtement au sol. L'investissement de tous ces travaux, d'un montant de 275 048 euros a pris une part importante dans le budget de Villeneuve en Perseigne malgré les différentes subventions que nous avons pu percevoir.

Nous continuerons dans ce chemin l'embellissement de notre village dans les prochains mois avec des sommes moins importantes, mais qui seront efficaces pour l'aspect et l'entretien pratique de Chassé.

GYMNASE

Bientôt la phase de réalisation !

Etant un des volets mis dans la convention avec l'éducation nationale pour éviter la fermeture d'une classe de l'école publique, depuis plus de deux ans et demi les élus travaillent sur ce projet en concertation avec les responsables associatifs de Villeneuve en Perseigne, les deux écoles, les fédérations sportives, les clubs sportifs d'Alençon et Mamers, le jardin d'Alexandre...

Le permis de construire est en cours d'instruction (projet et dépôt votés en janvier 2020, demande déposée en mars). La consultation pour le marché public concernant sa construction a été aussitôt lancée et s'est terminée le jeudi 30 juillet 2020: soixante entreprises ont répondu sur les 17 lots existants.

Contrôle et étude de toutes les offres, options et variantes sont en cours mais nous pouvons déjà considérer faire une très forte économie sur l'estimation de base d'un montant de 1 559 000 euros hors taxes avec possibilité optionnelle d'un mur d'escalade estimé à 33 000 euros hors taxes. Le montant des subventions attendu est de 65%.

Bulletin communal 2020

Le site Natura 2000, Bocage à Pique-prune au nord de la forêt de Perseigne – septembre 2020

UN SITE NATURA 2000 C'EST QUOI ?

Les sites Natura 2000 sont désignés par l'Union Européenne pour la **présence d'une faune et d'une flore exceptionnelle**. Sur votre commune le site Natura 2000 abrite dans les arbres têtards (trognons, souches...) et les vieux arbres 3 insectes rares :

- le Pique-prune,
- le Grand Capricorne,
- et le Lucane Cerf-volant.

Ces insectes sont révélateurs d'un **bocage dense et ancien**.



Périmètre du site Natura 2000 au nord de la forêt de Perseigne

FONCTIONNEMENT ET ACTIONS

La **commune de Villeneuve en Perseigne** porte le dispositif et s'appuie sur la Chambre d'agriculture pour mettre en œuvre les **ACTIONS DE TERRAIN VISANT AU MAINTIEN ET AU RENOUVELLEMENT DES HAIES**.

Ces actions s'adressent :

- aux **agriculteurs**,
- aux **collectivités**
- et aux **particuliers**.

ZOOM sur les CONTRATS NATURA 2000

Les Contrats Natura 2000 sont des **contrats de 5 ans** passés **entre un particulier ou une collectivité et l'Etat** pour le **maintien des arbres têtards** sur le site Natura 2000.

Les actions sont variées, elles permettent de prendre en charge tout ou partie des travaux d'entretien des haies, des arbres et de plantations si ceux-ci sont pertinents pour le maintien et le renouvellement du bocage.

Quelles actions ?

Il peut s'agir de l'expérimentation sur la gestion des haies, l'animation de la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales pour les agriculteurs, la recherche de débouchés pour le bois de bocage, le conseil sur la gestion des arbres ou à la plantation et la sensibilisation des différents publics à l'importance de la conservation du bocage.

DES QUESTIONS ? BESOIN D'ÉCHANGER SUR VOS PROJETS ?

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire

15 rue Jean Grémillon 72013 Le Mans Cedex 2 – 02 43 29 24 24

Contact : Pauline GAUTIER, chargée de mission agriculture et biodiversité.

LES AGRICULTEURS S'ENGAGENT POUR LA BIODIVERSITE

Comment ?

Pour s'engager, les agriculteurs souscrivent à des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** (MAEC). Ce sont des contrats de 5 ans passés entre un agriculteur et l'Etat pour des pratiques en lien avec le maintien et le renouvellement du bocage, la gestion extensive des prairies, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et plus largement pour la biodiversité.

Les données présentées ci-contre sont issues de l'instruction des dossiers par l'Etat entre 2015 et 2018. La contractualisation de MAEC s'est poursuivie les années suivantes. Un **nouveau système de MAEC** devrait voir le jour avec le renouvellement de la politique agricole commune en 2022.

L'instruction des dossiers MAEC par l'Etat entre 2015 et 2018 :



*ml : mètre linéaire

INVENTAIRE DES ESPECES PRIORITAIRES SUR LA ZONE NATURA 2000

Depuis 2018, la Chambre d'agriculture confie chaque été à des étudiants stagiaires l'inventaire des arbres sur le site Natura 2000 et la recherche d'espèces indicatrices de biodiversité, notamment le Pique prune. **Cet insecte est discret et se trouve dans les arbres creux.** La recherche se fait avec l'accord des agriculteurs ou propriétaires. Les arbres intéressants sont prospectés un à un à la recherche des traces de présences des insectes dans les cavités des arbres : crottes, larves, squelettes, individus vivants.

Au total, 27 agriculteurs et propriétaires ont été contactés, 2 319 arbres prospectés, **21 arbres** avec des indices de présences récents et 33 arbres avec des indices de présences anciens de Pique prune ont été identifiés. L'étude permet aussi d'évaluer l'état sanitaire des arbres têtards. **48 % présentent des signes de stress ou de dépérissement.** Cela est dû, entre autres, à un manque de gestion, à des changements d'occupation du sol et à des arbres anciens arrivant en fin de vie.

POUR PRESERVER NOTRE BOCAGE, il est important de préserver les vieux arbres et continuer à planter et former les futurs arbres de demain !

AGENDA : 03/10/2020 Journée autour du bocage

Venez découvrir la beauté du bocage et des arbres têtards en automne !

L'après-midi du 3 octobre s'adresse aux habitants et agriculteurs de la commune **sur inscription auprès de la mairie** (02.43.97.80.15). Rendez-vous à 14h devant la mairie.

Au programme :

- Balade de 3 km dans le bocage avec Etienne MONCLUS de la maison botanique de Boursay (41),
- Projection du film au Rythme du bocage,
- Poursuite des échanges autour d'un goûter.



DES QUESTIONS ? BESOIN D'ECHANGER SUR VOS PROJETS ?

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
15 rue Jean Grémillon 72013 Le Mans Cedex 2 – 02 43 29 24 24

Contact : Pauline GAUTIER, chargée de mission agriculture et biodiversité.



LA VIE DANS NOS COMMUNES...



Villeneuve-en-Perseigne

LA FRESNAYE SUR CHÉDOUET

Ouverture Mairie déléguée

lundi de 9h à 12h
mardi de 9h à 18h
mercredi de 9h à 17h30
jeudi de 9h à 17h
vendredi de 9h à 17h

02 43 97 80 15

mairie@fresnayechedouet.fr

SALLE COMMUNALE

TARIFS LOCATION

Vin d honneur
commune 50€
hors commune 80 euros.

Week-end (particuliers)
commune 150€
hors commune 300€



Décès

Fernand Champfaily,
le 26 décembre 2019
Roger Croisé, le 18 avril
Désire Charles, le 8 juin
Pierre Patel, le 21 juin

Naissances

Nina Boudou Boudia,
le 15 novembre 2019
Alice Perrin, le 18 janvier
Julia Delange, le 10 avril

CONCOURS DE TAROT



samedi 26 septembre à 14h
à la salle des fêtes de roullée
(inscription à 13h30)

samedi 14 novembre à 14h
à la salle des fêtes de roullée
(inscription à 13h30)

A FOND LA FORME...

KARATÉ CLUB DU CHÉDOUET

Reprise de l'activité le mercredi
9 septembre à 19h30
à la salle des fêtes de la Fresnaye.

Horaires des cours :

lundi de 19h30 à 21h - adultes
mercredi :

de 17h45 à 18h30 - 6/7 ans
de 18h30 à 19h30 - 7/14 ans
de 19h30 à 21h - adultes.

Les dirigeants vous tiendront
informés des dispositions liées au Covid.
Renseignements : 06 29 78 56 89.



ASC SECTION FOOTBALL

Pour la saison 2020/2021,
l'équipe sénior se compose de
18 joueurs et l'école de foot,
pour les petits, compte envi-
ron 20 enfants.

L'entraînement pour les petits
a lieu le mercredi après-midi
et le jeudi à 19h30 pour les
séniors.

Reprise du championnat le
dimanche 15 septembre à 15h
contre Conlie.

Le club remercie le Maire pour
les travaux en cours de réali-
sation.

Merci à tous nos sponsors, cependant nous sommes
toujours à la recherche de nouveaux partenaires pour
survivre au sein du club de notre village.



ASC SECTION GYMNASTIQUE



Reprise des cours le mardi
8 septembre à 19h à la salle
des associations de la Fres-
naye : abdos fessiers, gainages, étire-
ments...

Les cours ont lieu tous les mardis (sauf
vacances scolaires). Les cours sont assu-
rés par un éducateur sportif. Le premier
cours est gratuit... n'hésitez pas à venir y
assister. Le club compte sur la présence de
nouvelles adhérentes !!

Vu les conditions, il est actuellement
conseillé d'apporter son tapis personnel.
Cependant le matériel du club a été dé-
sinfecté (tapis, élastiques...).

Renseignements :

Martine Prodhomme : 06 59 57 95 69
ou danielprodhomme680@orange.fr



GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Le rôle de Générations mouvement est
de relier nos adhérents entre eux au
travers de nos activités de groupe.

C'est exactement ce que le covid
19 nous interdit de faire. Le port du
masque semble nécessaire en pandé-
mie et nous n'avons pas d'autres solu-
tions sans risques pour notre santé et
celle des autres.

A partir de septembre nous essaie-
rons de reprendre certaines activités
avec les précautions qui s'imposent si
le virus veut bien nous lâcher un peu.
Nous informerons nos adhérents de
toute évolution.



Villeneuve-en-Perseigne

LIGNIERES LA CARELLE

Ouverture Mairie déléguée

lundi de 9h00 à 12h00

jeudi de 13h30 à 18h30

Tél. 09 77 86 14 60

mairie.lignieres72@wanadoo.fr

lignieres-la-carelle.e-monsite.com

SALLE COMMUNALE

Location du vendredi 17h
au dimanche soir

Habitants de Villeneuve : 200€

Hors commune : 350€

GARDERIE

de 7h30 à 8h15

et 16h45 à 18h15

LE MOT DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Jean-Luc Lambert

Le Covid 19 a fortement perturbé la mise en place du nouveau conseil municipal. Toutefois, après plus de deux mois de tergiversations le conseil a finalement été installé le 25 mai dernier.

En ce qui concerne Lignières la Carelle, j'ai l'honneur d'avoir été retenu au poste de Maire délégué, Monsieur Eric Fontaine me secondera en qualité d'adjoint et Mesdames Prescillia Patout et Adeline Beuneche viennent compléter notre équipe municipale.

Notre action, s'inscrira dans une démarche de proximité et s'attachera à répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la population Lignieroise et plus largement aux habitants de Villeneuve en Perseigne.

Notre priorité portera entre autres sur l'entretien, l'embellissement et la propreté de notre village ; revoir quelques aménagements de sécurité et renforcer les liens entre Villeneuveois(e)s en soutenant et en encourageant le développement de nos diverses associations.

Dans un premier temps, nous avons souhaité reprendre sans plus attendre le dossier assainissement collectif initié par la précédente municipalité

en 2012, et plus précisément l'extension du réseau pour le secteur des Aitres, de la Toile et de la Creusie. Quelques modifications du projet initial permettent de réaliser de substantielles économies. Ce projet prévoit le raccordement de 30 habitations par réseau gravitaire avec la construction d'une mini station dans le bas des Aitres. Par délibération du 29 juin dernier, le conseil municipal de Villeneuve en Perseigne a validé notre projet pour son inscription en l'état près de la C.U.A. qui en détient la compétence. Nous espérons que notre dossier sera retenu par la C.U.A. pour envisager sa réalisation dans les prochaines années ...

Par ailleurs, un conseil consultatif sera mis en place très prochainement afin de faire émerger des projets, des idées et être force de proposition. Nous comptons sur les bonnes volontés pour venir nous rejoindre au sein de cette nouvelle instance (voir explications dans ce bulletin).

Je reste à votre disposition si vous le souhaitez et, en cette période délicate, prenez soin de vous ...



Les cours de gym douce de l'association sportive et culturelle de Lignières la Carelle reprendront le mardi 1^{er} septembre 2020 de 15h à 16h et le jeudi la gym tonique (abdos fessiers, step...) de 20h30 à 21h30 avec un coach professionnel.

L'inscription est de 65 euros l'année et 95 euros pour les cours du mardi et jeudi compris. Elle peut-être prise en cours d'année et sera calculée au prorata des mois effectués.



Inscriptions :

Nicole Moussay

02 33 26 49 66

alain-moussay72@orange.fr

Deux centenaires à Villeneuve

La doyenne à La Fresnaye...

Jeanne Malterre est née le 13 mars 1920 dans le Morvan, elle s'est mariée avec Raymond Malterre le 30 août 1941.

Le couple est revenu à la Fresnaye en 2013 pour vivre leur retraite auprès de leur petite fille. Désormais Mamie Nivea (surnom donné par sa famille) coule des jours heureux chez elle auprès de son fils, sa petite-fille et son arrière petit-fils.



Naissance

Bienvenue à

Louise Chanteloup,

le 15 novembre 2019

Lyana Ozdogan, le 8 janvier

Louise Mottier, le 29 avril

Céleste Segeon, le 25 mai

Décès

Maurice Nicolas,

le 17 novembre 2019

Michel Rauber, le 9 janvier



sa cadette à Lignières ...

Solange Cheineau est née à Lignières la Carelle le 25 juillet 1920. Agricultrice avec son mari Georges à la ferme La Blosserie au Chevain. Après une longue carrière, ils se sont installés dans leur maison de Lignières. Madame Cheineau séjourne à la Maison de Retraite de Neufchatel en Saônois.

C'est la deuxième femme de Lignières à atteindre cet âge.



Villeneuve-en-Perseigne

ST RIGOMER DES BOIS

Ouverture Mairie déléguée

mardi de 14h à 18h

Permanence des élus
mercredi de 17h à 19h

02 33 26 94 55

e-mail :

mairie.saint.rigomer@orange.fr

www.saintrigomerdesbois.fr

SALLES COMMUNALES

La Charmille

capacité : 150 pers.

journée : 208€

week-end : 260€

demi-journée : 72€

Le Buisson

capacité : 40 pers

week-end : 62€



LE MOT DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Francis Loison

Merci à tous ceux qui nous ont apporté leur confiance lors des dernières élections municipales. Nous sommes maintenant à l'œuvre pour engager notre programme présenté lors des réunions publiques, pour répondre à vos besoins et à vos questions. Nous travaillons pour tous dans l'intérêt général. Le nombre de conseillers municipaux a été fortement réduit, il est de 23 pour Villeneuve en Perseigne dont 4 pour St Rigomer des Bois au lieu de 11, ce qui augmente considérablement la charge de travail de chacun.

Francis Loison a été élu Maire délégué de St Rigomer des Bois, conseiller municipal de Villeneuve en Perseigne. Valérie Vincent, adjointe déléguée de St Rigomer des Bois, adjointe de Villeneuve en Perseigne.

Christian Camus, conseiller municipal de Villeneuve en Perseigne

Annick Consonni, conseillère municipale de Villeneuve en Perseigne

Valérie, Christian, Annick et moi-même sommes de fait conseillers communaux de St Rigomer des Bois.

Merci à l'équipe précédente qui nous a apporté son soutien, qui a préparé la transmission des dossiers et qui a répondu à nos demandes.

Merci à Jean-Marie Firmesse, pour sa disponibilité, ses conseils, et pour

avoir assuré la continuité de son mandat pendant la pandémie en nous tenant informés en permanence de ses décisions.

Les incertitudes et contraintes budgétaires imposent de prioriser nos actions sur l'ensemble du territoire de Villeneuve en Perseigne, notre gestion prudentielle qui a été notre fil rouge lors du mandat précédent sera poursuivie.

Nous avons déposé en juillet le dossier d'extension de l'assainissement collectif auprès de la CUA afin qu'il soit instruit suivant ses procédures, inscrit s'il est validé dans la programmation de la CUA.

La mise en place des Conseils Consultatifs va être effective prochainement, son mode de fonctionnement est régi par une charte applicable à Villeneuve en Perseigne, nul doute que cela contribuera à nous aider lors de notre mandat.



Naissances

Oscar Gouin Butet, le 31 janvier

Camille Le brecq, le 9 février

Aryo Robert, le 10 mai

Noé Cohu, le 5 juin

Nous avons dit adieu à

Pierre Bonhomme, le 29 mai



Villeneuve-en-Perseigne

ROULLÉE

Ouverture Mairie déléguée

mercredi de 13h30 à 17h30

vendredi de 17h00 à 19h00

02 43 97 83 67

mairie.roulee@wanadoo.fr

SALLE COMMUNALE

Habitants de Villeneuve :

170€ (+ électricité)

Hors Villeneuve :

240€ (+ électricité)



LE MOT DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Xavier Monthulé

Je tiens à remercier l'ensemble des habitants de Villeneuve en Perseigne qui ont voté pour notre liste « Tous Unis pour Villeneuve », démontrant ainsi leur intérêt pour nos projets et notre commune.

Permettez-moi d'avoir une pensée pour remercier vivement les anciens conseillers municipaux et communaux pour leur engagement et leur investissement continu dans les nombreux projets qui ont été réalisés sur notre territoire.

Je souhaite la bienvenue à Vanessa Gardenat, conseillère municipale représentant la commune de Roullée.

Sachez que nous travaillerons tous ensemble pour faire aboutir les projets sur notre territoire, en respectant les intérêts de chaque commune avec les moyens dont nous disposons.

Enfin, en cette période de COVID, je voudrais rendre hommage au personnel communal qui assure le fonctionnement du service public de proximité afin de renseigner au mieux nos habitants et faire en sorte que les affaires courantes soient réglées.

Bonne rentrée à tous.



Naissances

Tino Roussel le 21 mai

Mariage

Florence Mortier et Thomas Zoubicou,
le 7 mars

Décès

Richard Ples, le 12 juillet



Villeneuve-en-Perseigne

CHASSÉ

Ouverture Mairie déléguée

vendredi de 13h30 à 18h30
02 43 97 52 83
communedechasse@orange.fr

Permanence du Maire délégué

lundi de 13h30 à 15h30
ou sur RdV
06 72 16 65 00

SALLE COMMUNALE

Habitants de Villeneuve
week-end : 100€
journée (en semaine) : 50€
journée (samedi) : 80€

Hors Villeneuve
week-end : 150€
journée (en semaine) : 80€
journée (samedi) : 120€

LOCATION BARNUM

A nouveau disponible
dès le printemps 2021

Le logement de l'ancienne
école est loué depuis le 15
août

LE MOT DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Pascal Jouvin

Le 15 mars dernier, vous avez élu une nouvelle équipe municipale au sein de Villeneuve en Perseigne. Conformément à ces résultats se sont mis en place de nouveaux représentants et je suis honoré que mes collègues m'aient élu comme nouveau Maire délégué sur la commune de Chassé.

C'est pour moi une nouvelle mission, mais également une découverte que je vais m'efforcer de faire au mieux. Je vais apprendre et suivre les conseils de mes collègues qui ont pour certains déjà une expérience de Maire délégué. Je serai disponible et m'impliquerai pour notre commune afin que Chassé retrouve son dynamisme et que nous soyons fiers de notre village. Je ferai tout mon possible pour représenter au mieux notre commune au sein de Villeneuve en Perseigne. Lors de notre campagne électorale, notre équipe s'est engagée sur cer-

tains points comme l'aménagement de notre commune, des travaux de restauration sur certains bâtiments, la remise en état du terrain de loisirs et d'autres projets dont nous débattons lors de la mise en place prochaine de conseils consultatifs où j'invite les personnes intéressées à venir nous rejoindre.

La période actuelle va certainement retarder quelques projets, mais nous nous efforcerons de faire au mieux pour les réaliser pendant ce mandat. Je vous demande donc un peu de temps, mais surtout d'être prudents et de prendre soin de vous, car l'épidémie que nous vivons n'est pas terminée, et nous avons un bout de chemin à faire ensemble.

ÉTAT CIVIL

Baptême civil
Marius Vilmont,
le 1^{er} août



ANIMATION DETENTE

Venez tous découvrir et pratiquer des séances d'étirements et de relaxations le mercredi soir de 20h15 à 21h30 à la salle de l'amitié.

Renseignements :

Mme Jouvin 06.13.06.55.68



SAFTI

Bruno LÉON
Conseiller indépendant en immobilier
06 33 71 48 23
bruno.leon@safiti.fr

Agent immobilier agréé au titre de l'article 1099 du Code de Commerce (SAFTI)
N° 854 038 789 - 83420 LE MARÉ

www.safiti.fr

LA RÉCRÉ de Roullée

La date de l'Assemblée générale n'est pas encore fixée, mais les activités n'ont pas changé : Couture le mercredi après midi à 14h30, peinture le jeudi à 20h30 et tarots, le premier mardi de chaque mois, l'après-midi. Nous espérons reprendre ces activités mi-septembre.

Roullée

Le bourg et le lotissement «les nouettes»

Les travaux d'embellissement ont été, comme pour tous cette année, bouleversés par des événements endémiques et météorologiques qui ont retardé les travaux, Mais la nature a repris ses droits et le choix de plantes robustes qui ne demandent pas beaucoup d'eau a permis de garder Roullée fleuri.





Villeneuve-en-Perseigne

MONTIGNY

Ouverture Mairie déléguée

1^{er} et 3^e lundi du mois

15h30 à 17h30

02 43 97 84 44

mairie.montigny72@nordnet.fr

LOCATION BARNUM

Habitants de Villeneuve

week-end : 50€

Hors Villeneuve

week-end : 80€

Concours de percherons

Le traditionnel concours itinérant de Percherons s'est déroulé le 12 Juillet dernier par une belle journée ensoleillée à la Haize à Montigny chez Bernard Teinturier.

19 Pouliches et juments percheronnes, provenant de quatre élevages, ont participé à ce concours qualificatif pour le Championnat de France Percheron qui se déroulera le samedi 26 septembre prochain au Haras du Pin.

Les écuries Chantal et Guillaume Teinturier de Montigny ont été les plus représentées dans ce concours avec treize pouliches et juments.

Les autres écuries ont été celles de Marie-Ange Ménard de Chassé et Eugène Richer de Coulombiers.

Pour clore cette magnifique journée, la commune de Chassé a offert un sympathique vin d'honneur.

On remerciera spécialement la famille Teinturier pour son accueil et la bonne organisation du concours et le photographe Jean-Léo Dugast pour le prêt de ses magnifiques photos.

LE MOT DU MAIRE DÉLÉGUÉ

Patrice Favier

Après une période difficile due au COVID, enfin sort ce numéro des Clochers qui va me permettre de me présenter.

La chose qui me fait très plaisir c'est d'être fils de paysan, né à Montigny, exploitant dans le Pays d'Auge à Montormel. J'y ai passé une partie de mon enfance avant de revenir en 1971 à Cerisé suite au décès de notre père. 3^{ème} d'une fratrie de 7 enfants, j'ai passé mon bac à Alençon et un BTS à Lorient. Formation technique en main j'ai été attiré par la Région parisienne pour avoir plus de choix pour trouver un travail. De ce fait j'ai toujours travaillé dans cette région comme commercial dans la vente de matériel didactique pour l'Education Nationale, tout en faisant constamment des allers et retours vers mes origines de Cerisé et de Montigny. Je suis marié à Elizabeth et père de 4 grands enfants de 31 à 25 ans. J'ai fini par acheter une maison à Valframbert en 2001, puis le Plessis maison de mon cousin germain Bruno de Galbert malheureusement décédé début 2019.

Etant à la retraite depuis mai 2019, je voulais m'investir au service des autres, Montigny m'a donné cette occasion en tant que Maire délégué.

La commune est raisonnablement

petite donc plus facile à gérer. Les problèmes sont à son échelle mais à surveiller. Montigny fait partie de la commune de Villeneuve en Perseigne qui me donne l'occasion de travailler avec une grande équipe de gens sympathiques et motivés.

Plusieurs d'entre vous m'ont demandé de rendre à nouveau praticable le chemin rural n°3 le long du champ du Parc longue Haie. Celui-ci a été débroussaillé mi-août par la société Cordier et une bonne équipe d'Ignymontais que je remercie. Puis il restera à faire ensemble les finitions pour le rendre agréable à la promenade.

Ma tâche importante de la rentrée sera de mettre en place le conseil consultatif organe on ne peut plus officiel de représentation de la commune, un grand moment de démocratie que nous avons la chance de faire nôtre. Le conseil sera composé de 7 membres : le maire délégué, le président de l'association et 5 personnes volontaires au moins. Le conseil se réunira au moins une fois par an et tous pourront assister aux réunions. Nous avons fait une belle charte que je vous transmettrai par mail ou distribuerai.

Je vous souhaite une bonne rentrée et suis à votre disposition.

Bien à Vous

